



Risque en cas de recours refusé

Par monnalie

bonjour,

voici mon problème :

en décembre 2019, mon infirmier à domicile a fait une chute en glissant sur un carton détrempe par la pluie, qui s'était envolé à cause du vent (c'était pendant un épisode méditerranéen, vigilance jaune pour vent et pluie)

il a eu des vertèbres cassées, et n'a pas repris le travail depuis ce jour.

à l'époque, j'ai fait une déclaration d'accident à l'assureur, qui détient ma responsabilité civile.

aujourd'hui j'apprend que mon infirmier prend un avocat pour attaquer mon assureur qui refuse de l'indemniser.

et au détour de la discussion, j'ai aussi appris que son avocat voulait porter plainte contre moi...

qu'est ce que je risque ? si l'assureur décide de ne pas indemniser ce recours, devrais je payer quelque chose ?

merci d'avance

Par chaber

bonjour

Pour l'instant vous ne pouvez rien faire hormis laisser votre assurance gérer la suite

Par monnalie

ok merci pour votre réponse...

mais est ce qu'il peut attaquer l'assureur et moi en même temps ?

Par chaber

Une victime connaît un présumé responsable et peut aller en justice contre ce dernier.

Votre assureur estime à ce jour que votre responsabilité n'est pas engagée; de ce fait aucune indemnisation de la victime.

Cette dernière peut contester cette position en justice. Il faut transmettre tous les documents reçus à votre assureur

Par Isadore

Bonjour,

Dans ce que vous racontez, je ne vois pas où il y aurait un motif de plainte.